

ORDONNANCE NUMÉRO

OCA13-(C-4.1)-005

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1)

À la séance ordinaire du 4 juin 2013, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles décrète :

La mise à sens unique vers le nord de la circulation sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste,
entres les rues Notre-Dame et Bellerive;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut